

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 26 Juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Juin 2023
--

L'an deux mil vingt-trois et le vingt six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RULLIAT Christian, FOURDIN Fabrice, BLUM Virginie, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à AIGLON Olivier), DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), CHABRAN Fanny (pouvoir à CAFFIER Fabien), L'HOPITAL Guy (pouvoir à BELTRAN Yves).

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-072

Objet de la délibération : tarifs appliqués au restaurant scolaire - année scolaire 2023-2024

Madame la Maire présente la proposition de revalorisation des tarifs appliqués au restaurant scolaire, pour la prochaine année.

Concernant les tarifs 2023-2024, une augmentation de 5 % est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE que les tarifs du restaurant scolaire seront les suivants à compter de la rentrée 2023-2024 :

Tarif réduit : tarif enfant (dont enfants bénéficiant d'une dérogation et enfants des communes voisines sur le bassin de l'YZERON), personnel communal et étudiants en stage au sein des services communaux, bénéficiant d'une gratification : **4.71 €**

Plein tarif : tarif adultes autorisés, enfants extérieurs scolarisés à YZERON sans dérogation et portage des repas : **7.74 €**

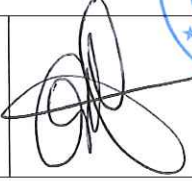
Tarif « panier repas », sur présentation de justificatifs des allergies alimentaires et si la procédure inscrite au règlement du restaurant scolaire est respectée : **2.93 €**

VALIDE les modes de paiement suivants : chèques, espèces, virements bancaires, prélèvements automatiques,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 4 JUIL. 2023

Publication ou notification du : - 4 JUIL. 2023

Publication site internet le : - 4 JUIL. 2023

Affichage liste des délibérations le : 30 JUIN 2023